

INFORMATIONS AUX PARENTS

Année scolaire 2023-2024

Rentrée – Lundi 4 septembre 2023

Les services périscolaires (Garderies ; Cantine ; Transport) sont organisés et gérés par la commune, avant et après le temps scolaire. Ces services ne sont pas obligatoires.

- **GARDERIES : Ouvertes à tous les enfants scolarisés et présents à l'école.**
Horaires des garderies : 7h30 – 8h20 / 11h30 – 12h15 / 16h30 – 18h30
- **CANTINE : Service accessible à tous les enfants scolarisés dès la classe de petite section et présents la journée.**
- **TRANSPORT SCOLAIRE : Service accessible à tous les enfants âgés de 5 ans révolus.**
Deux circuits du lundi au vendredi :
NORD deux trajets (8h & 16h30) / SUD quatre trajets (8h00/11h30/13h00/16h30)

INSCRIPTIONS

vous devez effectuer cette démarche chaque année, auprès du service Enseignement,

du 1^{er} juin au 13 juillet 2023 et à partir du 16 août 2023
lundi – mercredi : 8h30 à 12h00
mardi – jeudi – vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Garderies & Cantine : Fiche disponible sur le site de la ville et sur « Parents Services Tournon ».

Transport : vous devez faire l'inscription directement sur le site d'ARCHE Agglo (www.archeagglo.fr) uniquement.

RESERVATIONS & ANNULATIONS

Elles seront possibles à compter du **16 août 2023** sur le site « Parents Services Tournon » si vous réunissez les deux conditions suivantes :

- **Avoir rempli et retourné la fiche de renseignements** signée et accompagnée des justificatifs demandés au service enseignement par voie postale ou par courriel : cet@tournon-sur-rhone.fr
- **Être à jour des factures de l'année précédente.**

A défaut vous ne pourrez accéder aux réservations.

JOUR DE LA RENTREE – Lundi 4 septembre 2023

Les réservations pour la cantine et les garderies doivent être effectuées au plus tard le **mercredi 30 août 2023 – 19h00.**

JOURS SUIVANTS :

- **Cantine :** réservations ou annulations au plus tard la veille avant 9h30 et le vendredi avant 9h30 pour le repas du lundi.
- **Garderies :** réservations ou annulations au plus tard la veille avant 19h00.

TARIFS :

Les tarifs des différents services périscolaires (garderies ; cantine) seront fixés par décisions.

Le règlement intérieur des services périscolaires ainsi que les tarifs applicables au 1^{er} septembre seront consultables sur le site de la Ville (www.ville-tournon.fr) début juillet.